

# LA CONFÉDÉRATION

---

## SA GENÈSE ET SON ETABLISSEMENT

---

Monsieur le Président du Jeune Barreau,

Mesdames et Messieurs,

Sainte-Beuve, le grand critique littéraire, dit quelque part dans ses célèbres *Causeries du Lundi*, que le succès d'un livre dépend assez souvent du nom que l'auteur a su lui donner. Il en est de même des conférences: tout l'intérêt provient du sujet que le conférencier se propose de traiter; celui-ci doit bien s'assurer qu'il soit de nature à intéresser l'auditoire particulier devant lequel il aura à le traiter.

Comme je m'adresse au jeune barreau,—l'espoir et le successeur de l'ancien,— qui se compose de brillants jeunes avocats, lesquels seront un jour ou l'autre appelés à étudier la constitutionnalité de certaines lois ou qui seront entraînés dans la politique, cette grande charmeuse, trop souvent la source de plus de déceptions que de gloire, j'ai pensé de vous entretenir de la Confédération canadienne. Je vous parlerai donc des crises politiques qui l'ont précédée et des circonstances qui ont amené son établissement en 1867.

Tout m'y invitait, à part les considérations que je viens de mentionner: d'abord cette constitution